



Bruxelles, le 19 juin 2019

A l'attention des : médecins, sages-femmes
et infirmiers vaccinateurs de la F W-B

**Concerne : Actualités du Programme de Vaccination de la Fédération Wallonie-
Bruxelles.**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer, via le document qui accompagne ce courrier, sur deux points en particulier :

1. Nouveaux marchés publics d'achat et de livraison de vaccins pour le Programme de vaccination de la F W-B à partir du 01/09/2019.
2. Nouvel avis du Conseil Supérieur de la Santé n°9141 (calendrier vaccinal de base) et son implémentation.

En vous souhaitant bonne réception de ces informations, nous restons à votre disposition pour toute question supplémentaire à l'adresse vaccination@one.be.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

François Claerhout
Directeur des Consultations et Visites à domicile
Département Accompagnement ONE

Dr. Paloma Carrillo-Santistevé
Responsable du Programme de vaccination de la F W-B
Direction Santé ONE

Actualités vaccination - Juin 2019

1. Renouvellement des marchés publics d'achat et de livraison de vaccins pour le Programme de vaccination de la F W-B à partir du 01/09/2019

Au cours des dernières semaines, l'Office de la Naissance et de l'Enfance a renouvelé les marchés publics d'achat des vaccins du Programme de vaccination de la F W-B. Ceux-ci seront d'application à partir du **1^{er} septembre 2019** pour une période de 4 ans, soit jusqu'en 2023.

Le renouvellement de ces marchés implique quelques ajustements mais la plupart des vaccins restent les mêmes.

Les nouveaux produits sont :

1. Retour de l'[Imovax Polio](#)® (firme SANOFI) : vaccin monovalent contre la poliomyélite (firme SANOFI).
2. Le [Triaxis](#)® (firme SANOFI) : il remplace le Boostrix® pour la vaccination des adolescents et de la femme enceinte contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche. Le profil d'immunogénicité, d'efficacité et de sécurité de ces vaccins sont similaires et les indications sont les mêmes.
3. Le [Prevenar 13](#)® (firme PFIZER) : il remplace le Synflorix® pour la vaccination antipneumococcique des bébés de moins de 2 ans. Depuis 2017, une augmentation des infections invasives à pneumocoque (IPD) dues au sérotype 19A (ST 19A) chez les enfants de moins de 2 ans est constatée en Belgique. C'est pourquoi, fin 2018, le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a recommandé d'opter pour le vaccin Prevenar 13® dans le cadre des programmes publics de vaccination. Contrairement au Synflorix® ; ce vaccin contient un composant dirigé contre ST 19A.
4. Le [Gardasil 9](#)® (firme MSD) : il remplace le Cervarix® pour la vaccination des jeunes filles et garçons, âgés de 13-14 ans ou inscrits en 1^{ère} différenciée ou en 2^{ème} secondaire ou encore dans l'enseignement spécialisé (**consultez notre communication de mai accessible sur le site [e-vax](#)**). Pour ce groupe d'âge, le vaccin est mis gratuitement à disposition. Le schéma vaccinal proposé est similaire à celui mis en œuvre précédemment :
 - 2 doses à 6 mois d'intervalle.
 - 3 doses (0,2 et 6 mois) pour les adolescents de plus de 15 ans (filles ou garçons). Le nouvel objectif du programme pour cette vaccination est la protection contre tous les cancers liés aux HPV ainsi que les verrues génitales.

Ces vaccins sont donc disponibles à partir du **1^{er} septembre 2019** via la plate-forme de commande et d'encodage [e-vax](#). La commande via papier n'est pas recommandée mais reste toutefois possible.

Afin de permettre une transition facile entre les anciens et nouveaux produits, nous vous invitons à vous assurer que vous avez le moins possible de stock de Boostrix®, Cervarix® et de Synflorix® à la fin du mois d'août. Par conséquent, commandez uniquement les quantités dont vous aurez besoin d'ici le 1^{er} septembre.

En cas de stock résiduel :

- **Boostrix®** ou de **Synflorix®** : nous vous recommandons d'abord d'utiliser pleinement tous ces vaccins et puis de passer respectivement à Triaxis® et à Prevenar 13®.
- **Cervarix®** : nous vous recommandons, conformément au bon usage des schémas vaccinaux, d'utiliser les doses de Cervarix® restantes pour terminer des schémas déjà entamés, et ceci jusqu'à épuisement du stock ou atteinte de la date de péremption.

A noter : si vous êtes à court de Cervarix® après septembre pour terminer un schéma commencé selon les anciennes recommandations, vous pouvez terminer le schéma avec du Gardasil9®. En effet, au Canada, un schéma mixte Cervarix® - Gardasil9® est utilisé, sans danger. Il apporte une bonne protection contre le cancer du col ainsi qu'une protection intéressante contre les autres pathologies liées aux HPV¹. Quant aux nouveaux schémas vaccinaux, ils peuvent être réalisés soit avec Cervarix®, soit avec Gardasil9®.

En plus de ces changements de produits, **de nouvelles dispositions** sont introduites dans le marché :

- La quantité minimale pour une livraison de vaccins par une même firme pharmaceutique passe de 5 à 3 vaccins à la fois. Cela permet des commandes plus adaptées aux activités vaccinales de plus faible ampleur.
- Une diminution du délai de livraison général de 4 à 3 jours ouvrables à compter du lendemain de la commande. Ce délai peut être raccourci à 2 jours en cas de demande justifiée, comme une rupture de la chaîne du froid, par exemple.
- La période de validité minimal des vaccins mis à disposition passe de 18 à 12 mois. Il est à noter qu'en pharmacie, la durée de validité minimale d'un vaccin n'est que de 6 mois.

Les nouveaux produits ont une longue expérience d'utilisation dans d'autres pays européens et ailleurs. Leur profil de sécurité est très bon. Néanmoins, l'Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé (AFMPS) rappelle l'importance de notifier les effets indésirables qui vous seraient rapportés via le site : <https://www.gelefiche-fichejaune.be/home>.

¹ Schéma utilisé actuellement au Québec :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2458_papillomavirus_vaccination_schedule.pdf

2. Nouvel avis du CSS 9141 (calendrier vaccinal de base) et son implémentation

En avril 2019, le Conseil Supérieur de la Santé a publié de nouvelles recommandations dont l'abaissement de la deuxième dose de RRO à 7-9 ans à la place de 11-12 ans et l'abaissement de la vaccination contre le HPV à 11-12 ans.

Pour l'année 2019-2020, la recommandation du Programme consiste à maintenir la 2^{ème} dose de vaccin contre la Rougeole-Rubéole-Oreillons à 11-12 ans et la vaccination contre le HPV à 13-14 ans (filles et garçons).

Les premiers vaccinateurs pour la 2^{ème} dose de RRO sont les services et centres en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole pour lesquels les ressources (humaines, financières et logistiques) sont insuffisantes pour réaliser une implémentation de qualité dès la rentrée 2019. En raison de cet élément, le Programme de vaccination n'est pas en mesure d'intégrer ces changements avant la rentrée de septembre 2020.

A noter : si vous êtes amené à vacciner des enfants de 7-9 ans contre le RRO, le Programme de vaccination de la F W-B vous permet d'utiliser les doses gratuites. Toutefois, il est essentiel que ces vaccinations soient encodées dans e-vax et dans le carnet de santé afin que ces enfants ne soient pas sur-vaccinés lors des rattrapages mis en place par la médecine scolaire.

Nous attirons votre attention sur une mise en place éventuelle de procédures spécifiques par les inspections d'hygiène dans le cadre du contrôle des épidémies².

Vous pouvez trouver l'ensemble des vaccins disponibles dans le cadre du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles et leur bonne utilisation dans le document : « Bon usage des vaccins gratuits en F W-B 2019-2023 » qui sera disponible sur e-vax et Excellencis-ONE.

² Plus d'informations pour la Région Wallonne : <https://www.wiv-isp.be/Matra/cf/connexion.aspx>

Plus d'informations pour la Région Bruxelloise : <https://www.wiv-isp.be/matra/bru/connexion.aspx>